

Le pacte Dutreil survivra-t-il aux élections présidentielles ?

par Frédéric Gérard
Avocat Associé



Depuis bientôt 20 ans, le pacte Dutreil permet aux entreprises françaises familiales d'être transmises dans de bonnes conditions aux nouvelles générations. Environ 2.000 pactes sont conclus chaque année par des chefs d'entreprise soucieux d'anticiper intelligemment la transmission de leur patrimoine professionnel. A défaut, les héritiers n'ont souvent pas d'autre choix que de vendre la société le moment venu pour payer les droits de succession, au taux de 45% pour les successions importantes.

Ce dispositif porte bien son nom : le chef d'entreprise signe avec ses enfants un pacte, qui les engage à conserver ensemble et pendant plusieurs années un certain pourcentage du capital de la société familiale. La contrepartie de cet engagement : une exonération de 75% des droits de donation sur les actions qui auront été données à cette occasion. Cette obligation est la principale contrainte du dispositif, mais j'y vois aussi une chance, celle de sécuriser le contrôle de la société par la famille sur plusieurs années. A titre d'exemple, je conseille actuellement une fratrie dont plusieurs membres travaillent dans la société familiale. Cette stabilité du capital leur permet d'aborder l'avenir avec plus de sérénité, sans craindre que la famille perde le contrôle de la société à court terme.

Aujourd'hui, peu de PME et d'ETI¹ sont transmises dans un cadre familial (seulement 20%) par rapport à nos voisins allemands (50%) et italiens (80%). Or les entreprises familiales apportent une contribution très positive à l'économie du pays, grâce notamment à leur goût de l'innovation, leur agilité, leur solidité et leur vision long-termiste basée sur une culture du « capital patient ». Elles sont pourvoyeuses d'emplois (environ 3 millions en ETP²) et peu enclines à la délocalisation.

Le constat des économistes est unanime : la France manque d'ETI. Notre pays en compte environ 5.500, contre 13.000 en Allemagne. A l'heure où beaucoup espèrent la réindustrialisation de la France, précisons que les ETI sont très présentes dans ce secteur, qui offre d'ailleurs souvent des salaires plus élevés que dans les services.

Pour avoir plus d'ETI, la France doit laisser grossir ses PME, notamment en favorisant le passage de flambeau aux nouvelles générations. Nombre de nos champions français ont mis plusieurs générations pour pleinement se développer. Le pacte Dutreil est l'outil idéal pour cette transmission.

¹ Entreprises de Taille Intermédiaire (effectifs entre 250 et 5.000 ; chiffre d'affaires entre 50 millions et 1,5 milliard d'euros ; bilan entre 43 millions et 2 milliards d'euros).

² Equivalent Temps Plein

Il n'a pourtant pas toujours bonne presse. Parmi ses détracteurs, le Conseil d'Analyse Economique (CAE) qui a récemment constaté la forte augmentation du poids de la fortune héritée ces dernières décennies (elle représenterait aujourd'hui en moyenne 60% du patrimoine total, contre 35% dans les années 1970). Pour rééquilibrer le patrimoine des Français, le CAE propose notamment de limiter les avantages du pacte Dutreil, voire de le supprimer. Cette solution me semble tout à fait critiquable. Peut-on sincèrement penser que laisser des concurrents, souvent étrangers, racheter des sociétés vendues précipitamment pendant une succession aura un impact positif sur la répartition des richesses en France ?

Les candidats à l'élection présidentielle ont tous formulé des propositions pour réformer les donations et les successions. Des améliorations sont sans aucun doute possibles dans un système où le patrimoine ne circule pas assez vite (on hérite aujourd'hui en moyenne à 50 ans, contre 42 dans les années 80). Mais faut-il vraiment remettre en question un dispositif qui fonctionne bien, a été récemment sécurisé par les commentaires de l'administration fiscale et préserve chaque année des entreprises de passer sous giron étranger ? Espérons que le pacte Dutreil sera pérennisé quel que soit le résultat des élections présidentielles.

* * *